



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Sciences Grandeur Nature

Publics concernés

Apprenti , Établissement d'enseignement , Lycéen , Organisme de formation

Domaines secondaires

Environnement , Économies d'énergie , Énergies renouvelables , Climat , Déchets ,
Économie circulaire , Littoral

Date de fin de publication

15 octobre 2021

Le dispositif "Sciences Grandeur Nature" a pour objectif de soutenir les initiatives des lycéens et des apprentis dans le domaine de la transition écologique et énergétique.

Échéances

Les projets doivent se dérouler au cours des **années scolaires 2020-2021 et 2021-2022.**

Les dossiers déposés seront étudiés tout au long de l'année, et les aides votées lors des différentes Commissions Permanentes.

Objectifs

A travers cet appel à manifestation d'intérêt, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite, avec ses partenaires (Rectorats et DRAAF), **encourager les lycéens et les apprentis à devenir des acteurs du changement en proposant dans leur établissement un projet**

visant à :

Découvrir les sciences par la pratique expérimentale et par l'expérientiel d'un site naturel ou de production d'énergie

et/ou : **Débattre des enjeux** relatifs à l'érosion de la biodiversité et au changement climatique.

Bénéficiaires

Cet appel à manifestation d'intérêt est destiné aux lycéens et apprentis des niveaux infra bac et des classes de brevets de techniciens supérieurs (BTS), au sein des établissements suivants :

Lycées publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat

Lycées de l'enseignement agricole

Maisons Familiales et Rurales (MFR)

Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA)

Centres de Formation d'Apprentis (CFA)

Montant

L'aide de la Région est plafonnée à 5 000 € par projet.

Le taux d'intervention de la Région ne peut pas dépasser 80 % du coût total du projet.

Les dépenses prises en compte sont :

les frais associés à la mobilisation d'un médiateur intervenant en classe

les déplacements vers des sites naturels ou de production d'énergie, la visite d'un centre culturel de vulgarisation scientifique, les déplacements entre lycées, dans la limite de 500 €

l'aménagement des milieux naturels dans ou en proximité de l'établissement

la valorisation du projet en termes de communication et de prise de parole publique.

Les dépenses non éligibles sont :

les projets relevant d'un autre règlement régional ou bénéficiant déjà d'un financement de la collectivité

les charges de personnels de l'établissement ou de personnel régional (y compris heures supplémentaires)

les frais de réception, restauration, hébergement, location de salle

les frais vestimentaires

les frais d'investissements de modernisation des établissements (travaux, équipement, infrastructures).

Critères de sélection

Les projets soutenus seront sélectionnés suivant 4 critères principaux :

I- Un projet inscrit dans la vie de l'établissement : projet adopté en Conseil d'administration et inséré dans le cadre de l'action du Comité à l'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

II- Un projet se déroulant dans l'établissement ou à proximité

III- Un ou une référent.e identifié.e pour la conduite et la coordination du projet

IV- Le projet des lycéens et apprentis devra intégrer :

Une approche scientifique : temps dédié à la découverte des sciences par la pratique expérimentale et par l'expérience vécue sur un site naturel ou de production d'énergie

Une mise en débat des enjeux, de leurs représentations et des solutions opérationnelles

Un engagement concret en faveur de la biodiversité ou du climat dans l'établissement ou son environnement proche

Une communication et une valorisation du projet
Un échange entre établissements (critère facultatif)

Comment faire ma demande ?

Le dossier de demande d'aide est à télécharger ci-dessous, compléter et adresser :

par courrier postal (voir plus bas)

ou par courrier électronique suivant la répartition départementale

Départements 16, 17, 79, 86 : M. Julien Montepini - 05 17 84 36 76 -
julien.montepini@nouvelle-aquitaine.fr

Départements 33, 40, 47, 64 : Mme. Hélène Durand - 05 57 57 50 27 -
helene.durand@nouvelle-aquitaine.fr

Départements 19, 23, 24, 87 : M. Claude Chabrol - 05 55 45 17 59 -
claude.chabrol@nouvelle-aquitaine.fr

A NOTER : Soutien au montage du projet

Le projet peut être développé en lien avec une structure d'éducation à l'environnement (association disposant d'animateurs professionnels, formés à la pédagogie, ou expérimentés) qui pourra accompagner l'établissement dans le montage du projet, et le cas échéant, être présent pendant son déroulement.

L'association **Graine Nouvelle-Aquitaine** peut être contactée pour bénéficier d'un accompagnement gratuit, par un professionnel de l'éducation à l'environnement, afin d'imaginer votre projet, définir des objectifs et des actions, choisir et organiser le partenariat avec une structure locale d'éducation à l'environnement.

Contact : Graine Nouvelle- Aquitaine - Jason Lapeyronie -

jason.lapeyronie@graine-nouvelle-aquitaine.fr

Correspondants

Service Transition Ecologique et Territoires

14 rue François de Sourdis

CS 81383
33077
Bordeaux cedex

05 57 57 50 27 ou 05 57 57 80 58